



## clause de non remboursement pour une formation

-----  
Par Grr

Bonjour,

Je n'ai jamais acheté impulsivement ce n'est pas mon tempérament et surtout quand cela dépasse une certaine somme. J'ai je ne sais si c'est trop heureuse d'avoir de bonnes énergies après 2 ans de dure guérison d'un accident, sentie la pression de l'organisme de formation pour la réservation du fait du peu de logement disponible et me suis laissée influencée bêtement pour la première fois sans prendre le temps de vérifier. Bref, j'ai fait l'erreur de payer avant d'être sûre des conditions. Le problème c'est que je me suis aperçue que je n'avais pas suffisamment d'argent et donc j'ai voulu de suite me désengager et me faire rembourser. Sauf qu'il y'avait une clause de non remboursement. En tant qu'humain et en contact je les croyais capables de comprendre l'erreur bête mais l'erreur est humaine. J'ai besoin de cette argent ne serait ce que pour continuer de vivre. Sous prétexte que cette clause est écrite rien n'était remboursable (800 euros) et j'ai compris étant une formation de yoga qu'ils faisaient cela pour le business et donc que même si j'avais eu l'argent j'en aurais pas eu pour mes seules économies. Bref, ils m'ont menti sur les soit disant blocages qui se sont révélés ne pas poser problème (la propriétaire du logement a dit que cela ne posait aucun problème et c'était même signifié dans le détail de la formation). Ils ont juste envie de prendre l'argent même si je ne pourrai venir à leur studio bénéficié de leur formation faute d'argent et de confiance envers l'esprit ne correspondant pas à celui que j'attendais . Ce studio est ouvert toute l'année donc ils n'ont pas été dérangé par ma réservation ou manque de réservation...Comment puis je faire pour être remboursée ? est ce que je peux parler de clause de non remboursement abusive du fait du montant de 800 euros ? J'avoue que depuis l'accident je suis plus vulnérable et cela peut sans doute expliquer que je me sois laissée incroyablement influencée par leur pression de réservation du logement car compte tenue de la difficulté de se loger à barcelone,cela a pu jouer sur ma précipitation. Je vous remercie de me donner un conseil pour sortir de cette mésentente certaine et d'une situation financière catastrophique si je n'étais pas chez mes parents, je serais à la rue...donc, j'essaie juste de me relever après un accident qui a pu rajouter des obstacles dans cet objectif simple de pouvoir retrouver mon pouvoir de vivre.

-----  
Par janus2

Bonjour,

C'est assez incompréhensible. Vous parlez de formation et de logement, pouvez-vous expliquer un peu plus ?

-----  
Par isernon

bonjour,

si votre contrat que vous avez accepté, comportait une clause de non remboursement, il ne vous reste que la négociation.

l'erreur est humaine mais lorsqu'on signe un contrat, il a vocation à s'appliquer, même s'il existe dans la plupart des cas, des possibilités de rétractation.

mais si cela se passe à Barcelone, c'est le droit espagnol ou catalan qui doit s'appliquer.

salutations